

AIDE JURIDIQUE

Pour qui, pour quoi et comment ?

Problèmes juridiques quotidiens

L'aide juridique est réservée aux personnes économiquement défavorisées pour leur permettre de se défendre ou de faire valoir leurs droits par l'intermédiaire de l'avocat ou du notaire de leur choix, gratuitement. L'aide peut être fournie pour des affaires familiales, des cas concernant la DPJ, une poursuite pour des actes criminels ou par rapport à des prestations comme l'aide-sociale ou l'assurance-emploi, etc. Par contre elle ne s'étend pas à certaines choses, comme les infractions liées au stationnement. Pour obtenir des services juridiques gratuitement, vos revenus ne doivent pas dépasser les montants indiqués dans le tableau VOLET GRATUIT (selon votre situation). Si vos revenus dépassent ces montants, vous pouvez obtenir des services juridiques mais en payant une contribution qui variera entre 100 \$ et 800 \$ (voir tableau VOLET CONTRIBUTION). Notez toutefois que vos **biens** et vos **liquidités**, ainsi que **ceux de votre conjoint-e** s'il y a lieu, sont **comptabilisés en plus de vos revenus**.

Barème d'admissibilité financière (depuis le 31 mai 2018)

VOLET GRATUIT

Barème des revenus annuels (bruts)

Personne seule	21 840 \$ et moins
Adulte + 1 enfant	26 720 \$ et moins
Adulte + 2 enfants ou plus	28 525 \$ et moins
Conjoints	30 394 \$ et moins
Conjoints + 1 enfant	34 007 \$ et moins
Conjoints + 2 enfants ou plus	35 813 \$ et moins

VOLET CONTRIBUTION

	Revenus \$\$\$	Contribution
Personne seule	21 840	gratuit
	21 841 - 22 923	100 \$
	22 924 - 24 006	200 \$
	24 007 - 25 089	300 \$
	25 090 - 26 173	400 \$
	26 174 - 27 256	500 \$
	27 257 - 28 339	600 \$
	28 340 - 29 422	700 \$
	29 423 - 30 506	800 \$



Famille	Revenus \$\$\$	Contribution
1 adulte + 1 enfant	26 720	gratuit
	26 721 – 28 045	100 \$
	28 046 – 29 369	200 \$
	29 370 – 30 694	300 \$
	30 695 – 32 018	400 \$
	32 019 – 33 343	500 \$
	33 344 – 34 667	600 \$
	34 668 – 35 992	700 \$
	35 993 – 37 317	800 \$

Famille	Revenus \$\$\$	Contribution
1 adulte + 2 enfants ou plus	28 525	gratuit
	28 526 – 29 939	100 \$
	29 940 – 31 353	200 \$
	31 354 – 32 767	300 \$
	32 768 – 34 181	400 \$
	34 182 – 35 595	500 \$
	35 596 – 37 009	600 \$
	37 010 – 38 423	700 \$
	38 424 – 39 838	800 \$

Famille	Revenus \$\$\$	Contribution
Conjoints sans enfant	30 394	gratuit
	30 395 – 31 902	100 \$
	31 903 – 33 409	200 \$
	33 410 – 34 917	300 \$
	34 918 – 36 424	400 \$
	36 425 – 37 932	500 \$
	37 933 – 39 439	600 \$
	39 440 – 40 947	700 \$
	40 948 – 42 455	800 \$

Famille	Revenus \$\$\$	Contribution
Conjoints + 1 enfant	34 007	gratuit
	34 008 – 35 693	100 \$
	35 694 – 37 380	200 \$
	37 381 – 39 066	300 \$
	39 067 – 40 752	400 \$
	40 753 – 42 438	500 \$
	42 439 – 44 125	600 \$
	44 126 – 45 811	700 \$

	45 812 – 47 498	800 \$
Famille	Revenus \$\$\$	Contribution
	35 813	gratuit
Conjoints + 2 enfants ou plus	35 814 – 37 589	100 \$
	37 590 – 39 365	200 \$
	39 366 – 41 141	300 \$
	41 142 – 42 917	400 \$
	42 918 – 44 692	500 \$
	44 693 – 46 468	600 \$
	46 469 – 48 244	700 \$
	48 245 – 50 021	800 \$

Vérifier son admissibilité

Ces critères étant sujets à interprétation, on recommande, en cas de doute, de faire vérifier son admissibilité au bureau d'aide juridique le plus proche. Pour trouver un bureau d'aide juridique à Montréal ou Laval, vous pouvez consulter le site du Centre communautaire juridique de Montréal : <http://www.aidejuridiquedemontreal.ca/>

Pour le bureau d'aide juridique de Laval, voir à la fin du document.

Attestation d'admissibilité

Si le demandeur répond aux critères, on lui remet une attestation d'admissibilité qu'il donnera au notaire ou à l'avocat choisi et qui ne vaudra **que** pour le litige mentionné. Si, après un jugement, il y a appel, il faudra effectuer une **nouvelle demande** pour obtenir de nouveau des services gratuits. Dans des cas urgents où le temps manque pour évaluer en profondeur une demande d'aide, une attestation provisoire peut être émise.

Attestation refusée

Si la demande est refusée, le demandeur dispose de 30 jours pour en appeler par courrier recommandé ou certifié à l'adresse suivante :

<p>Président COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES Comité de révision C.P. 123, Succursale Desjardins Montréal H5B 1B3</p>

La lettre de demande de révision doit en présenter les motifs ; elle sera éventuellement analysée par un avocat qui peut contacter le demandeur. Cet avocat a le droit de demander d'être entendu par le comité de révision ; le comité a aussi le pouvoir de convoquer l'avocat à une audition. La décision du comité est finale.



Attestation contestée

Toute personne intéressée par l'affaire du bénéficiaire peut contester le droit de ce dernier à recevoir de l'aide juridique. Mais cette contestation doit porter uniquement sur le fait qu'il est moins défavorisé économiquement qu'il ne le dit. La plainte doit être portée au directeur général. On peut en appeler de sa décision devant le comité de révision. Encore une fois, la décision de ce comité est sans appel.

Aucun paiement, sauf...

... si l'on perd et si l'on est condamné à payer les frais de cour et même les honoraires de l'avocat de la partie adverse. Par ailleurs, si l'action en justice rapporte de l'argent au bénéficiaire et qu'il devient donc inadmissible à l'aide juridique, on peut lui réclamer un remboursement pour payer les frais qui lui ont permis d'obtenir de l'argent.

Payer le notaire ou l'avocat ?

Qu'il soit avocat, notaire privé ou membre du personnel de l'aide juridique, il n'a jamais le droit d'exiger un paiement. Au cas où cela se produirait, un bénéficiaire doit en avertir la Commission des services juridiques à cette adresse :

**Commission des services juridiques
C.P. 123, succursale Desjardins
Montréal (Québec)
H5B 1B3**

Autres moyens de joindre la Commission :

Tél : 514 873-3562

info@csj.qc.ca

BUREAU D'AIDE JURIDIQUE DE LAVAL
1717, boul. Saint-Martin Ouest 200 - Laval (H7S 1N2)
450 680-6550

Si vous êtes en état d'arrestation ou détenu, vous pouvez communiquer gratuitement avec des avocats de l'aide juridique, que vous soyez admissible ou non.

En tout temps, partout au Québec :

1 800 842-2213

